

la Nouvelle-Écosse, qui a été établi afin de mettre en œuvre les programmes et entreprises agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Le Comité se réunit tous les trois mois et, afin d'éviter autant que possible le double emploi, il coordonne les objectifs de ces deux ministères et propose des programmes agricoles bien intégrés.

Nouveau-Brunswick.—Le programme agricole du gouvernement du Nouveau-Brunswick est dirigé par le ministre de l'Agriculture assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: propagande, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire, aviculture, horticulture, grandes cultures, protection des pommes de terre et autres plantes, génie agricole, économie ménagère, syndicats de crédit et coopératives, et éducation agricole.

Québec.—Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec comprend sept grands services: Production et marchés, Gestion de la ferme, Recherches, Enseignement et information, Génie rural, Colonisation, Administration, Aménagement rural (ARDA). Chaque service se ramifie en divisions et sections commises chacune à des problèmes particuliers.

Relèvent aussi de ce ministère un certain nombre d'organismes spéciaux: l'Office des marchés agricoles, l'Office du crédit agricole, l'Office de l'électrification rurale, l'École de médecine vétérinaire, la Raffinerie de sucre de Québec (Saint-Hilaire), la Ferme-école de Deschambault, le Centre d'insémination artificielle des bovins (Saint-Hyacinthe), l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, la Commission de l'Industrie laitière, et le Conseil des Recherches agricoles, organisme consultatif composé de représentants des facultés d'agriculture, des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture et des organismes agricoles. Le Conseil ne dispose pas de laboratoires, mais il favorise la recherche dans tous les domaines de l'agriculture au moyen de subventions remises aux facultés d'agriculture de la province. Les recherches, dans ce cas, sont dirigées par le personnel universitaire. Le Conseil a, en outre, institué un programme de bourses visant à encourager les bacheliers en sciences agricoles à poursuivre des études spécialisées. Les résultats des travaux de recherche entrepris sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation sont publiés dans *Recherches agronomiques*.

La coopération agricole est très répandue au Québec: 467 coopératives groupent 70,769 membres; 87 sociétés d'agriculture comptent 28,078 membres, et 369 cercles agricoles en réunissent 17,247. Les 754 cercles de fermières groupent 40,000 femmes et jeunes filles du monde agricole, et 145 cercles de jeunes agriculteurs ont une affiliation de 3,300 garçons et 1,315 filles.

Chaque année, le concours du Mérite agricole détermine les mérites personnels des cultivateurs qui se sont les plus distingués et qui peuvent être cités en exemple dans le domaine agricole. Le concours annuel a lieu, à tour de rôle, dans chacune des cinq régions qui partagent la province. Chaque épreuve dure cinq ans et correspond aux initiatives agricoles de chaque concurrent. Depuis plus de 30 ans, des compétitions ont également lieu entre les fermes de comté ou de paroisse; elles tendent au perfectionnement des méthodes de culture et d'administration des fermes, en vue d'augmenter leurs revenus. Jusqu'à présent, 8,500 cultivateurs ont pris part à ces concours.

Ontario.—Le ministère provincial de l'Agriculture fournit une aide financière et des services administratifs par l'entremise de son bureau central, de 11 divisions, de deux fermes expérimentales, et contribue à des travaux de recherches et de propagande effectués sous la direction de l'Institut de recherches de l'Ontario ou au Collège d'agriculture de l'Ontario, au Collège de médecine vétérinaire, à l'Institut Macdonald, à l'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario, à l'École d'agriculture de Kemptville et à la Station d'expérimentation horticole.

L'administration est dirigée par un sous-ministre secondé par deux sous-ministres adjoints. Le Collège d'agriculture de l'Ontario, le Collège de médecine vétérinaire et l'Institut Macdonald (*The Federated Colleges of Ontario*) relèvent du ministre et du sous-ministre. Le directeur de la recherche a charge de l'Institut de recherches et rend compte